



Ontario
College of
Teachers

Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario

Aide-mémoire pour les nouveaux membres de la profession enseignante



Aide-mémoire

1. Comment puis-je me tenir au courant des nouvelles de l'Ordre qui touchent ma pratique professionnelle?

Lisez *Des nouvelles de l'Ordre*, l'infolettre mensuelle destinée à nos membres.



2. J'ai travaillé fort pour faire partie de la profession enseignante. Comment puis-je montrer que je suis membre de l'Ordre?

Ajoutez votre titre professionnel, EAO (enseignante agréée ou enseignant agréé de l'Ontario) après votre nom dans toutes vos correspondances avec les parents, les tuteurs, les employeurs potentiels, vos collègues et autres destinataires afin de vous démarquer en tant que membre qualifié de la profession enseignante. Vous l'avez bien mérité!



Le titre EAO a été inscrit dans la loi par le gouvernement de l'Ontario en 2021. Il s'agit d'une première pour les pédagogues au Canada.

Exemple : Pierre Untel, EAO

Affichez votre certificat attestant de votre titre professionnel dans votre classe ou votre bureau.

3. Comment puis-je accéder aux services de l'Ordre?

À partir de votre dossier, vous pouvez accéder à divers services, imprimer ou télécharger votre reçu fiscal et votre certificat, mettre à jour vos renseignements personnels, et plus encore.

Vous pouvez facilement payer votre cotisation et accéder à plusieurs ressources pour les membres par l'entremise des services en ligne de notre site web.



4. Comment puis-je mettre à jour mes renseignements personnels?

Vous devez nous informer de tout changement de nom, de coordonnées ou d'employeur en remplissant un formulaire. Selon les règlements administratifs de l'Ordre, vous devez le faire dans les 30 jours.

Consultez oeeo.ca → Membres → Formulaires.

5. Où puis-je obtenir des conseils pour améliorer ma pratique professionnelle?

Nos recommandations professionnelles fournissent des conseils utiles qui visent à vous appuyer dans votre pratique professionnelle. Parmi les sujets abordés, notons les suivants :

- Contre le racisme envers les personnes noires
- Favoriser la santé mentale des élèves
- Limites professionnelles
- Mieux réagir à l'intimidation entre élèves
- Utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux.

6. Mon certificat est assorti d'une condition. Que dois-je faire?

Consultez oeeo.ca → Membres → Satisfaire aux conditions sur votre certificat.

7. Il y a une note sur mon certificat indiquant que je dois suivre le programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel. Comment dois-je procéder?

Consultez oeeo.ca → Entrer dans la profession → Exigences → Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel.

8. Comment puis-je élargir mes compétences en enseignement ou obtenir une qualification pour enseigner à un autre cycle?

Notre moteur de recherche **Trouver une QA** vous aidera à trouver des cours menant à une qualification additionnelle qui vous permettront d'atteindre vos objectifs d'apprentissage professionnel.



9. Je cherche des revues, des livres, des livrets et des outils de recherche pour m'appuyer dans ma pratique. L'Ordre a-t-il un service de prêt de ressources?

Oui. Accédez à votre dossier pour consulter les ressources de la bibliothèque Margaret-Wilson. Si vous avez des questions, communiquez avec le personnel de la bibliothèque à biblio@oeeo.ca.

10. Les membres de la profession sont-ils soumis à des normes différentes?

Oui. Les normes d'exercice et de déontologie ainsi que le *Cadre de formation de la profession enseignante* énoncent les attentes à l'endroit des membres de la profession enseignante en Ontario. Ils décrivent aussi les objectifs et les aspirations de la profession.

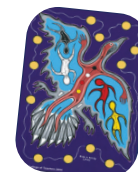
Le Règlement sur la faute professionnelle décrit les actions ou le défaut de commettre certaines actions d'un membre de l'Ordre qui représentent une faute professionnelle.

11. Je veux que ma classe soit vivante et stimulante, et qu'elle reflète mon engagement pour le professionnalisme. Avez-vous des suggestions?

Vous pouvez télécharger et imprimer nos populaires affiches d'art anishinaabe. Elles illustrent les normes de déontologie (empathie, confiance, respect, intégrité) et les normes d'exercice de la profession d'un point de vue autochtone.

12. J'aimerais me pencher sur les normes de déontologie et en discuter avec mes élèves et collègues. Avez-vous des idées?

Inspirez-vous de la représentation rotinonhsyón:nie des normes de déontologie.



Vous pouvez aussi en apprendre plus sur le mieux-être éducationnel autochtone, la conscience environnementale et l'écojustice.

13. On a déposé une plainte ou soulevé une préoccupation à mon égard. Que dois-je faire?

Bien que les plaintes et préoccupations à l'égard de membres de la profession soient rares (moins de 1 %), nous devons régler toutes les affaires de faute professionnelle.

Consultez oeeo.ca → Membres → Plaintes et discipline.

14. Où puis-je trouver le nom d'une personne autorisée à enseigner dans les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario?



Effectuez une recherche dans notre tableau public, **Trouver un membre**.

Balayez le code QR ou cliquez sur le lien pour en savoir plus*

Services en ligne pour les membres



oct-oeeo.ca/membresinfo

Normes de la profession enseignante



oct-oeeo.ca/normes

Obligations des membres quant au dépôt de rapport



oct-oeeo.ca/obligationsrapports

Normes de la profession enseignante d'un point de vue autochtone



oct-oeeo.ca/Rotinoonhsyon_ni_fr

Recommandations professionnelles



oct-oeeo.ca/recommandations

Ressources pour susciter des discussions avec vos élèves et collègues



oct-oeeo.ca/affiches_arts_normes

Trouver une QA



oct-oeeo.ca/QA

Quoi faire si on dépose une plainte contre vous



oct-oeeo.ca/quoi_faire_plainte

Satisfaire aux conditions sur votre certificat



oct-oeeo.ca/conditionscertificat

Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel



oct-oeeo.ca/sappfr



Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario

L'organisme de réglementation
de l'enseignement en Ontario

* Les renseignements accessibles par code QR se rapportent aux renseignements fournis dans la présente publication.